	Aventure et Exploration	E7-305-A
Site :	RODEMACK	
Secteur : **APS**	ENFANTS	



Table des matières

I. CARTE D'IDENTITE 3

A. ORGANISATEUR 3

B. ADRESSE SIEGE SOCIAL 4
C. IMPLANTATION 4

II. PREAMBULE 4

III. INTENTIONS EDUCATIVES 5

IV. OBJECTIFS GENERAUX 7

V. OBJECTIFS SPECIFIQUES 7

VI. OPERATIONALITE DU PROJET / DE L'ACTION 7
A. ORGANISATION 8
1. Public: 8
Tous les enfants scolarisés de la maternelle à l'élémentaire sur les communes de Rodemack 8
2. Période : 8
*3. Horaires: **Erreur ! Signet non défini.***
B. MOYENS 9
1. Journée type 9
2. Vie quotidienne 10
3. Axes de Travail /Thématique 13
4. Type d'activités et la nature 14
C. ORGANISATION DE L'ESPACE 19
1. Les structures: 19
2. Espaces occasionnels : 22
3. Structures ou lieux lors d'une prestation 22
D. DEPLACEMENT 22
1. A pieds: 22
2. Véhicule: 23
E. PROCEDURE HYGIENE 24
1. Mesure d'Hygiène en règle générale: 24
2. Le nettoyage des mains: 24
3. Réception des repas: (pour les personnes concernées) 25
4. Le service des repas 25

VII. ENCADREMENT 26
A. FONCTION ET ROLE 26
B. COMPOSITION 28
C. LE CADRE ET LES REGLES PEDAGOGIQUES 29
D. REPARTITION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT 30
E. ORGANISATION DES REUNIONS PEDAGOGIQUES 30
F. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE 31
G. PAUSES 31
H. EVALUATION DES STAGIAIRES BAFD/BAFA 32
1. Déroulement 32
2. Grille d'évaluation 32

VIII. SUIVI SANITAIRE 34

IX. ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'HANDICAP ET TROUBLES DE LA SANTE 34
A. L'ACCUEIL 35
B. LA SENSIBILISATION DE L'EQUIPE 35
C. LES INFORMATIONS MEDICALES 35
D. LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET LES MOYENS 36
1. Les objectifs 36
2. Les moyens 36
3. Organisation 37
E. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES 37
F. BILAN 37
1. Avec les familles 37
2. Avec l'équipe 37

X. EVALUATION DU PROJET 37
A. QUE VA-T-ON EVALUER? 37
B. OUTILS D'EVALUATION 38

XI. PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE 38
A. PLAN SECURITE CANICULE 38
1. Limiter les sorties des enfants : 38
2. Rafraichir les enfants : 38
3. Faire boire les enfants : 39
4. Quels sont les signes qui doivent alarmer chez l'enfant ? 39
B. PLAN SECURITE ALERTE INCENDIE 40
1. CONSIGNES D'EVACUATION INCENDIE 41
C. PLAN SECURITE ACCIDENT NUCLEAIRE 41
1. RECOMMANDATIONS GENERALES EN CAS D'ALERTE NUCLEAIRE : 42
D. PLAN SECURITE ALERTE ATTENTAT 43
1. POSTURE ET ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE : 44
2. Attentats : comment en parler aux enfants 45
E. PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19 **Erreur ! Signet non défini.**

XII. EMARGEMENT 46

I. CARTE D'IDENTITE

A. ORGANISATEUR

L'association « **Les Catt'Mômes** » dont la mission est centrée sur l'accompagnement et l'encadrement d'enfants, développe ses actions dans le cadre de valeurs républicaines et démocratiques, dans le respect des droits de l'enfant et de l'homme et en s'opposant aux phénomènes d'inégalité, de ségrégation et d'exclusion.
Ces actions réunissent les conditions nécessaires au développement de l'enfant et de l'adolescent dans le cadre éducatif, en complémentarité et partenariat de la famille, de l'école et du champ

institutionnel et éducatif local.

B. ADRESSE SIEGE SOCIAL

Association Les Catt'Mômes
3 rue Jacqueline AURIOL
57570 CATTENOM

C. IMPLANTATION

L'association « Les Catt'Mômes » gère 8 sites sur le territoire communautaire de la CCCE en milieu rural sous le n° organisateur : **057ORG0355**

N° déclaration	*Adres*	*Commune*	*Secteur*
	Groupe scolaire « Michel de Montaigne », Allée du	57570 BREISTROFF-LA-GRANDE	APS
0570355AP000226-E01	**Foyer Socio-Culturel, Ecole J-M PELT, place des Baillis**	**57570 RODEMACK**	***APS-MR***
	2 rue Paul Verlaine	57570 MONDORFF	APS
	Foyer Socio-Educatif, 5 rue de la Justice	57570 PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	APS
	3 rue Jacqueline Auriol	57570 CATTENOM	APS-MR-AL
	3 rue Jacqueline Auriol secteur ados	57570 CATTENOM	APS-MR-AL
	14 Rue de Metz	57570 FIXEM	APS
	Passage des écoliers	57570 GAVISSE	APS
	3 Place du foyer	57570 BEYREN-LES-SIERCK	APS

En cas de déclaration d'accident et pour les accueils se déroulant en Moselle, vous pouvez joindre la SDJES de Moselle au 03 55 00 41 94 ou 03 87 38 63 63 et hors des heures ouvrables au – Courriel : ce.sdjes57.jeunesse@ac-nancy-metz.fr

II. PREAMBULE

Les Centres de l'association Les Catt'Mômes accueillent en priorité les enfants de 3 à 12 ans, selon leur spécificité, leur rythme de vie et leur maturité. Certaines structures peuvent accueillir les adolescents, à condition de pouvoir leur proposer un local adapté et un encadrement professionnel.

Le projet pédagogique de l'association est la définition de l'orientation que nous souhaitons donner à nos actions, il fixe le cadre de notre organisation en lien avec le projet éducatif de la structure.

Celui-ci permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Notre projet pédagogique est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants, il sert de référence à l'ensemble de l'équipe tout au long de l'action.

Il est élaboré par le directeur de l'accueil en concertation avec les animateurs.

Dans le contexte actuel, il conviendra en complément de prendre connaissance du protocole **Vigipirate** toujours maintenu sur l'ensemble du territoire.

.

III. INTENTIONS EDUCATIVES

L'association Les Catt'Mômes considère que chaque enfant selon ses spécificités doit devenir CITOYEN à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son développement et de celui dans lequel il évolue. Elle participe à son cheminement d'enfant à adulte.

Les objectifs éducatifs y sont déclinés ci-dessous :

- Permettre le développement intellectuel de l'enfant et du jeune,
- Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif par l'expression,
- Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités, leur proposer un moment de détente et leur donner envie de pratiquer plusieurs fois la même activité afin de progresser,
- Apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel,
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, social ou virtuel,
- Préserver les notions de plaisirs, de bien-être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de ludique,
- Faciliter la participation de parents à des activités,
- Favoriser le lien social au sein de la commune et de la communauté de communes,
- Favoriser l'accès à la citoyenneté, la prise d'initiative et de responsabilité,
- Favoriser le lien social entre les partenaires, acteurs locaux ayant une incidence sur le développement de l'enfant et du jeune,
- Respecter les normes de sécurité et d'hygiène des structures d'accueil, ainsi que des ratios d'encadrement légaux.

1. Importance du projet pédagogique

Il est la définition de l'orientation que nous souhaitons donner à nos actions, il fixe le cadre de notre organisation.
Celui-ci permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.
Chaque animateur est unique mais nous devons avancer dans le même sens, sur la base de règles et d'attitudes communes.
L'enfant doit-être au centre de nos préoccupations.
Nous devons être attentifs à notre attitude qui est l'image que nous renvoyons aux parents.
Le projet est voué à évoluer au fil des années et ne demande qu'à être lu, réfléchi, mis en pratique, évalué et amélioré.

2. Soutien à la Parentalité

Nous devons agir sur les représentations de la parentalité, les problèmes qui lui sont associés et les résultats escomptés en soutenant la parentalité.
A ces parents qui sont considérés en difficultés plus que « coupable », nous proposerons de l'aide et du soutien plus que des sanctions et/ou un rappel de l'autorité.
L'enfant est un individu à part entière qui mérite attention, écoute et respect.
Les enfants ont des besoins qu'il s'agît de prendre en considération afin de favoriser un développement optimal à tous les niveaux : physique, cognitif, affectif et social.
La parentalité apparaît comme un processus qui se développe et implique des compétences à acquérir.
La valorisation de la parentalité apparaît comme le reflet d'importantes transformations dans la modalité d'interventions sociales.
L'enfant en souffrance ne doit pas être corrigé ou puni mais il doit être aidé et protégé.

3. Mieux vivre avec la Planète

Retrouver le contact avec la nature, comprendre son fonctionnement et l'influence des activités humaines, s'initier aux techniques écologiques.
Les enjeux écologiques, individuels et collectifs, sont une préoccupation quotidienne et concernent chacun. Les mentalités et les comportements doivent évoluer. Et si un vrai changement se produit, c'est surtout par les générations futures qu'il passera. L'éducation à l'environnement est un domaine de plus en plus sensible, nous avons un rôle de prévention. Nous souhaitons sensibiliser les enfants au respect de l'environnement dès leur plus jeune âge, pour qu'ils deviennent des adultes respectueux et responsables.

4. La qualité – L'efficacité – L'excellence

Proposer des activités encadrées par un personnel qualifié.
Pour l'enfant, fréquenter l'accueil périscolaire c'est passer d'un univers à un autre, de l'école à la famille ou de la famille à l'école. C'est un lieu de plus dans sa journée et un nouveau temps en collectivité. Les conditions d'accueil et l'aménagement des locaux sont donc des éléments très importants pour que ce moment d'accueil soit agréable et ne soit pas vécu comme trop long.
Cela passe par la formation des professionnels mais aussi le respect de la sécurité physique et psychique des mineurs dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités

Objectifs généraux qui en découlent

1. Développer les échanges
2. Permettre à l'enfant de devenir plus autonome et responsable.
3. Soutenir la motivation et la persévérance de l'enfant face aux difficultés.
4. Renforcer au travers d'activités le lien entre les familles et l'association
5. Encourager notre imagination en la transformant en création et en innovation

IV. OBJECTIFS GENERAUX

- Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif,
- Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités, leur proposer un moment de détente,
- Apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel
- Préserver les notions de plaisir, de bien être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de ludique
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport…,
- Apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel

V. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- **Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif,**
 - Permettre à l'enfant de découvrir des activités variées, adaptées et originales
 - Développer la créativité de l'enfant au travers de différents supports, matériaux et techniques proposés par l'équipe,
 - S'amuser,

- **Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités, leur proposer un moment de détente,**
 - Apprendre aux enfants à se relaxer, se détendre
 - Se divertir et se défouler tout en pratiquant des activités physiques telles que les sports collectifs
 - Préparation d'une exposition sur le sur le thème des océans

- **Préserver les notions de plaisir, de bien être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de ludique**
 - Offrir un lieu convivial et chaleureux aux enfants
 - Permettre à l'enfant de s'éveiller tous ses sens en s'amusant
 - Mise en place des lieux et des temps permettant à l'enfant d'agir avec ou sans l'aide direct de l'adulte

- **Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, social ou virtuel**
 - En proposant des activités par lesquelles l'enfant pourra expérimenter et découvrir ses capacités physiques et intellectuelles
 - Permettre aux enfants de vivre les différentes fêtes au cours de l'année
 - Découverte de diverses techniques artistiques

- **Apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel**
 - Favoriser les animations faisant appel au travail d'équipe
 - En aidant l'enfant à comprendre les règles et à se poser des limites
 - Responsabilisation des enfants dans la vie quotidienne

VI. OPERATIONALITE DU PROJET / DE L'ACTION

A. ORGANISATION

1. *Public:*

Tous les enfants scolarisés de la maternelle à l'élémentaire sur la commune de Rodemack.

2. *Période :*

L'accueil périscolaire se déroulera du mardi 1 septembre 2026 au vendredi 2 juillet 2027.

3. *Horaires:*

Les jours d'accueil sont les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Matin	Pause méridienne	Forfait 1	Forfait 2
7h30-8h45	12h15 -14h	16h30 -18h15	18h15-18h30
Mercredi Rodemack	7h30 – 18h30		

4. *Protocole de départ des enfants*

Objet
Le présent protocole a pour objectif de garantir la sécurité des enfants lors de leur départ de la structure en s'assurant qu'ils sont remis uniquement à une personne dûment autorisée.

Principes généraux
Chaque membre de l'équipe est responsable de la vérification de l'identité de la personne venant récupérer un enfant.
Aucun enfant ne peut quitter la structure sans que les vérifications préalables aient été effectuées.
En cas de doute sur l'identité d'une personne, une pièce d'identité doit être demandée.

Départ avec un responsable légal
Lorsque la personne se présentant pour récupérer l'enfant est un responsable légal identifié dans le dossier administratif :

- Vérifier son identité.
- S'assurer qu'il s'agit bien d'un des responsables légaux enregistrés.
- Autoriser le départ de l'enfant.

Départ avec une personne autorisée
Lorsque la personne se présentant n'est pas un responsable légal :

- Vérifier son identité.
- Consulter la liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant figurant dans le dossier

administratif.
- S'assurer que cette personne apparaît sur la liste des personnes autorisées.

Si ces conditions sont remplies, l'enfant peut être confié à cette personne.

Cas d'une personne non répertoriée

Si la personne venue récupérer l'enfant n'est ni un responsable légal ni une personne figurant sur la liste des personnes autorisées :

1. Ne pas autoriser immédiatement le départ de l'enfant.
2. Informer le coordinateur de la situation.
3. Le coordinateur contacte un ou plusieurs responsables légaux afin de recueillir leur accord.
4. Une confirmation écrite devra être transmise à la structure (SMS, courriel ou tout autre écrit permettant d'identifier l'expéditeur).
5. Après réception et validation de cet écrit par le coordinateur, l'enfant pourra être confié à la personne désignée.

Impossibilité de joindre la famille

En l'absence de réponse des responsables légaux ou si aucune autorisation écrite n'est obtenue :

- L'enfant reste sous la responsabilité de la structure.
- Aucun départ ne sera autorisé tant que la situation n'aura pas été régularisée conformément au présent protocole.

Responsabilités de l'équipe

Chaque professionnel est tenu :

- De contrôler systématiquement l'identité de la personne venant récupérer un enfant.
- De vérifier les autorisations figurant dans le dossier administratif.
- D'alerter immédiatement le coordinateur en cas de situation inhabituelle ou de doute.
- D'appliquer rigoureusement le présent protocole afin d'assurer la sécurité de tous les enfants accueillis.

Rappel essentiel

La sécurité de l'enfant prévaut sur toute autre considération. En cas de doute, l'enfant ne doit pas être remis à la personne présente tant que les vérifications nécessaires n'ont pas été effectuées et validées.

B. MOYENS

1. Journée type

APS	
7h30 à 8h45	**Accueil du matin:** Accueil échelonné des enfants Activités à l'intérieur ou à l'extérieur suivant la météo, Rangement, appel, Ecole
12h15 à 14h	**Pause Méridienne :** Activités à l'extérieur ou intérieur suivant la météo Repas au foyer socio culturel de Rodemack en 2 services : 12h pour les maternelles + CP/CE1/ CE2 et 13h CE2/CM1/CM2 Activités extérieures ou intérieures suivant le temps avant le retour à

	l'école
16h30 à 18h15	**Accueil du soir : « Forfait 1 »** Appel des enfants, Goûter Activités dirigées Départ échelonné des enfants. Rangement.
18h15 à 18 h30	**Accueil du soir : « Forfait 2 »** Appel des enfants, activités dirigées ou libres Départ échelonné des enfants 18h15 : devoirs en autonomie Rangement.

Ces journées sont des journées type où l'enfant a la possibilité de se reposer ou de s'assoir à tout moment. L'équipe d'animation respectera ce besoin et s'y adaptera.

A Rodemack, la commande des repas est réajustée par les animateurs ou les coordinateurs présents le matin tous les jours de la semaine après écoute du répondeur et vérification des mails (attention aux repas spéciaux et aux allergies : une liste des enfants concernés est affichée sur la porte de toilettes bureau corinne et dans le placard bleu de la salle périscolaire des maternelles au foyer avec les modalités correspondantes).

La table est mise par le personnel de service à 10h30

1. Vie quotidienne

a) Accueil du matin

Les enfants arrivent suivant des horaires échelonnés et seront répartis dans les différentes salles d'activité. L'animateur leur proposera des activités comme la lecture, les jeux de société, le dessin Chacun sera libre de s'adonner à ses propres envies. L'enfant pourra tout aussi bien jouer seul, s'il le souhaite (petites voitures, dînette, poupées...). L'accueil du matin reste un temps assez calme pour permettre à l'enfant de démarrer sa journée tout en douceur.

Dès que le temps le permettra, les enfants pourront profiter de la cour pour jouer pendant l'accueil avec des jeux extérieurs.

C'est pendant cet accueil que les parents nous donneront leurs recommandations pour la journée de périscolaire de leur enfant. (Médicaments, la personne qui vient le chercher le soir, s'il est fatigué… La coordinatrice ou l'animateur qui prend le message devra le retranscrire sur le groupe whatsapp où tous les animateurs ont accès. En ce qui concerne les absences ou présences supplémentaires un cahier est dédié à la retranscription.
De même tout incident durant la journée sur un enfant devra y figurer afin que tout le monde soit en mesure de répondre aux questions des parents le soir. (Enfant blessé, fatigué, sieste, bagarre…) .

Pour la rentrée 2026/2027, les enfants de primaires seront tous accueillis au périscolaire se trouvant au 1er étage de l'école élémentaire.
Les enfants de maternelles seront accueillis au 1er étage du foyer, en face de l'école primaire à partir de 7h30 avant de prendre le bus pour rejoindre l'école maternelle.

Une des deux animatrices venant à 7h30, se consacrera au relevé des messages par mail et à l'accueil des parents qui peuvent avoir des messages à fournir. (excuses, inscription, médicaments ou recommandations…)
L'autre animatrice s'occupera des enfants en satisfaisant un maximum leur demande : lego, jeux de société… ou jeux collectifs, activités de groupes, bricolage.
Les enfants pourront y participer ou non à leur demande.

Ce sera un bricolage ou un jeu d'intérieur qui durera au moins ½ h, car à partir de 8h35 les enfants se préparent pour l'école, et /ou un jeu d'extérieur d'au moins ½ h lors de beau temps.

Cette activité dirigée permettra aux enfants venant dès 7h30 de pouvoir occuper le temps du matin au périscolaire par d'autres activités que le temps libre, car jusqu'à 8h30 le temps peut paraître long et certains enfants sont demandeurs.

TABLEAU DES TACHES

MATINS	Administration et accueil des parents consiste à - Prendre les messages des parents et les reporter sur les cahiers, les plannings - Répondre au téléphone - Ecouter les messages téléphoniques - Regarder les mails d'excuses des parents - Passer commande au FJT à 8h30 - Passer commande du pain à la boulangerie les mardis, jeudis et vendredis

a. *Pause méridienne :*

Le temps de la pause méridienne sera un temps éducatif.
Il faut **bien accueillir, bien nourrir, bien éduquer** pour faire en sorte que la « cantine » devienne un véritable « restaurant scolaire ».
L'enfant doit être dans les conditions que tout adulte attend de ce moment : détente, amitié, convivialité de l'accueil, qualité de l'alimentation…
Pour cela, les animateurs aménageront l'espace pour le rendre fonctionnel et adapté, aménageront les différents temps de service, feront participer les enfants, les responsabiliseront pour les valoriser.
L'après-repas est avant tout **un temps de détente** et de **libre épanouissement.**

Avant chaque prise de repas, l'équipe d'animation s'assurera que :
- Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de se mettre à table afin d'éviter les allers et venues durant le repas.
- Les enfants puissent s'installer à une table suivant leurs affinités, dans la mesure du possible. Toutefois, l'animateur se verrait contraint de changer de table un enfant qui perturberait le bon déroulement du repas.
- Les enfants soient accompagnés à chaque table par un animateur dans la mesure du possible.

Au cours du repas l'animateur veillera à ce que chaque enfant :
- Ait au moins un apport conséquent au moment de la prise du repas.
- Goûte aux aliments qu'il ne connait pas afin de lui faire éventuellement apprécier.
- Ne joue pas et ne gaspille pas la nourriture.

Après le repas, les enfants auront le choix de pratiquer :

- Des activités (jeux de société, lecture, dessin, chant, jeux de mimes...) afin qu'ils puissent se détendre et se divertir avant leur retour en classe.
- La relaxation sur des tapis de sol, notamment pour les plus jeunes qui profiteront ainsi d'un temps calme, pendant que l'animateur leur racontera une histoire.
- Des jeux en plein air qui par beau temps et selon la demande des enfants restent privilégiés.

Afin de rendre plus attractif le moment du repas, des animations à thème seront proposées. Ces moments festifs illustreront principalement les périodes de Carnaval, St Valentin, Pâques, la semaine du goût, Noël et la nouvelle année, certain pays (Italie, USA, chine…).
Pour ces occasions particulières, l'accent sera mis sur la décoration, le menu et la mise en scène.

Dans tous les cas et selon chaque secteur, chacun prendra le temps de manger à son rythme en essayant de goûter à tout.
Cependant un enfant qui ne souhaite pas goûter un aliment, n'en sera pas forcé. Le moment du repas reste un moment convivial où l'échange entre les enfants et l'animateur est important.
Rappelons que le temps du repas n'est pas la mise en œuvre d'une simple restauration collective mais un moment pédagogique fort qui doit être mis au service de l'apprentissage du goût, de la diététique, du savoir être, du soin et de l'hygiène.
Les enfants seront mis à contribution sur la base du volontariat lors des repas. Il n'y aura aucune obligation.

Deux services seront pratiqués afin de minimaliser le bruit dans le restaurant.
Les maternelles ainsi que les CP/CE1/CE2 prendront leur repas au 1er service dès la sortie de l'école. Pendant ce temps les CE2/ CM1 /CM2 profiteront d'un moment de détente dans la cour et à 13h prendront leur repas.

b. *Temps calmes et repos :*

Les enfants n'ayant pas toujours conscience de leur besoin de repos, des temps calmes sont proposés afin de respecter le rythme physiologique de chacun.

Le temps calme s'oriente vers un « temps libre » où l'enfant organise avec ou sans copain son activité : les jeux extérieurs sont privilégiés car ils permettent aux enfants de se défouler avant la reprise de l'école, les jeux de société, lecture, dessin sont réservés lors de mauvais temps.
L'animateur est présent et propose des jeux que les enfants peuvent ou non partager.

c. *Accueil du soir et après-midi :*

Les enfants prendront le goûter. Une attention particulière sera portée tout au long de l'année à l'équilibre alimentaire, notamment à travers les goûters que nous proposerons aux enfants Suivant les recommandations de la diététicienne du FJT, le goûter sera constitué d'un fruit (fruit frais, jus de fruit ou compote), d'un laitage (fromage accompagné d'une tranche de pain, yaourt ou lait), de céréales d'un gâteau ou d'une barre de chocolat accompagnée d'un morceau de pain. Comme préconisé par la diététicienne du FJT, en cas de fromage accompagné d'une tranche de pain, il n'y aura pas de gâteau ou de chocolat afin d'éviter un apport trop élevé en glucides.

STRUCTURE ET GRAMMAGES POUR LE GOÛTER

Enfants en maternelle	Enfants en classe élémentaire	Adolescents et adultes
16 à 20 g de fromage ou 125 ml de lait ½ écrémé ou 1 yaourt ou 90 à 100 g de fromage blanc ou 50 à 60 g petit suisse	16 à 30 g de fromage ou 125 ml de lait ½ écrémé ou 1 yaourt ou 90 à 120g de fromage blanc ou 50 à 60 g petit suisse	16 à 40 g de fromage ou 250 ml de lait ½ écrémé ou 1 yaourt ou 90g à 120 g de fromage blanc ou 100 à 120 g petit suisse
100 g de fruit cru ou cuit ou 125 ml de jus de fruit pur sans sucre ajouté	100 g de fruit cru ou cuit ou 125 ml de jus de fruit pur sans sucre ajouté	100 g de fruit cru ou cuit ou 200 ml de jus de fruit pur sans sucre ajouté
40 g de pain +/-8 g de beurre +/- 20 g de confiture ou 30 à 60 g de pâtisserie ou 25 à 35 g de céréales	50 g de pain +/-8 g de beurre +/- 20 g de confiture ou 30 à 60 g de pâtisserie ou 40 à 45 g de céréales	80 g de pain +/-16 g de beurre +/- 30 g de confiture ou 50 à 80 g de pâtisserie ou 50 à 60 g de céréales

Le goûter doit être proposé à une heure régulière au moins deux heures avant le dîner. Il comporte au minimum une boisson + deux des trois composantes proposées;

Après le goûter, mise en place d'animations variées adaptées aux différents âges des enfants. Les animatrices prendront en charge les enfants suivant leur groupe d'appartenance. Différents espaces leur seront attribués.
Chaque lieu devra répondre aux besoins conformes pour permettre un accueil des plus favorables.
Plusieurs ateliers spécifiques seront proposés.

L'équipe d'animation restera toujours à l'écoute des enfants afin de diversifier les animations de la journée. Pour cela, nous aménagerons différents coins comme un espace lecture, un espace coloriage et un espace jeu.
Comme à l'accueil du matin, les enfants pourront dès que la météo le permettra jouer dans la cour de l'école.

Pause F1 : pour la rentrée, les enfants de maternelles iront pratiquer leurs activités dans le foyer socio-culturel jusqu'à 18h, puis rejoindront les primaires au périscolaire situé à l'école JM Pelt.
Suivant le nombre d'enfants de maternelles, nous formeront un groupe de GS et un groupe de PS/ MS. Les GS iront dans la seconde salle maternelle du foyer au 2ème étage.

2. ***Axes de Travail /Thématique***

Mise en place d'animations variées suivant l'âge des enfants. Les animateurs prendront en charge les enfants suivant leur groupe d'appartenance. Différents espaces leur seront attribués.
Chaque lieu répondra aux besoins conformes pour permettre un accueil des plus favorable.
Plusieurs ateliers spécifiques seront proposés.

L'équipe d'animation restera toujours à l'écoute des enfants afin de diversifier les animations du soir.

Cette année, nous proposeront aux enfants différents thèmes comme

Pour les maternelles :

- La musique
- Les fonds marins
- Les insectes
- Noël

Pour les primaires :

- Décoration des salles : place du village et le bar à chaton
- Les fonds marins
- Noël

Nous travaillerons aussi sur les droits de l'enfants lors d'une semaine complète et sur les aliments lors de la semaine du goût.

3. *Type d'activités et la nature*

a. *Activités libres*

Afin que l'enfant, en tant qu'individu, puisse trouver des moments propres à lui, différentes activités libres seront proposées à travers plusieurs espaces mis en place par l'équipe d'animation. Les espaces organisés créent ainsi un repère pour l'enfant et permettent de le rassurer. Les enfants pourront ainsi avoir des activités individualisées, respectant les besoins de chacun. Ces aménagements procurent une autonomie pour les enfants, qui restent néanmoins toujours sous la surveillance de l'équipe d'animation.
L'enfant doit pouvoir jouer seul, avoir des moments bien à lui afin d'organiser son temps comme il le désire.
Pour cela nous aménagerons différents coins comme un espace lecture, un espace dessin et un espace jeux en prenant soin de veiller à ce que l'enfant puisse trouver facilement ce qui lui convient. Cela lui permet également de garder une certaine indépendance. Nous retrouvons principalement ces activités à l'accueil du matin et pendant la pause méridienne ainsi qu'à d'autres moments de la journée quand le besoin s'en fait sentir pour l'enfant.

Les enfants pourront dès que le temps le permettra jouer à l'extérieur et profiter. Mise également à disposition de jeux extérieurs (ballon, jeux de société géants, cordes à sauter, raquettes, échasses...) pour que chacun puisse s'amuser librement, mais toujours sous la surveillance de l'équipe d'animation.

Les activités libres sont très importantes dans une journée, c'est un temps où les enfants échangent et s'adonnent à des activités qu'ils ont choisies. Plusieurs choix s'offrent ainsi à eux : activités manuelles, jeux, activités sportives. Les enfants se répartissent comme ils le souhaitent et ont la possibilité de proposer d'autres activités. L'enfant est libre de ses choix. L'animateur reste présent et répond, dans la mesure du possible, à leurs attentes.
L'enfant devra être un citoyen à part entière, sa participation sera essentielle.
Les animateurs proposeront des activités ou jeux de groupes et l'enfant pourra y adhérer suivant son envie.

b. *Activités improvisées*

Tout au long de l'accueil, l'équipe d'animation proposera des animations improvisées en fonction de la période, la météo, l'actualité, des axes de travail et la demande des enfants.

Les animateurs seront à l'écoute des enfants en organisant des forums afin de recueillir les avis et propositions de chacun. Cela permettra aux enfants de s'organiser, avec l'aide de l'équipe d'animation, pour des activités, règles de vie collective permettant de bien vivre ensemble.
Les activités improvisées nous rappellent que quelquefois, l'enfant a besoin de laisser exprimer ses désirs. On peut comprendre qu'il n'ait pas envie de pratiquer une activité toute faite, bien pensée par l'animateur. Mais qu'au contraire, l'enfant ait lui-même envie de suggérer une activité. Dans ce cas, on le laissera proposer son activité qui sera menée avec l'aide de l'animateur. Cela va de même pour l'animateur qui se rend compte que l'activité qu'il voulait proposer n'est plus adaptée pour diverses raisons et de ce fait propose tout à fait autre chose. Pour exemple, il fait beau, les enfants sont trop agités pour faire l'activité prévue initialement, l'animateur leur proposera de faire des jeux à l'extérieur.

c. *Activités encadrées*

Des animations seront proposées en fonction d'axes de travail préalablement définis par l'équipe d'animation. Ces axes permettront de répondre aux objectifs fixés mais également de réaliser et proposer des projets à long terme avec les enfants.
Les activités dirigées seront proposées par l'animateur :

- → Elles sont le résultat de constats établis sur le terrain.
- → Elles reflètent également le désir de l'animateur de proposer des activités qu'il apprécie plus particulièrement du fait qu'il les maîtrise parfaitement de par sa formation. Les enfants seront d'autant plus motivés à l'approche d'une nouvelle activité que l'animateur le sera lui-même.
- → Elles tiennent compte aussi des souhaits des enfants qui ne manquent pas de les suggérer lors d'entretiens informels ou dans les boîtes à idées. L'animateur étant toujours à l'écoute des enfants en essayant de répondre à leurs attentes dans la mesure du possible et du réalisable bien entendu.

Les soirs seront consacrés à une activité à thème pour le trimestre. Il est important que l'enfant puisse se positionner et s'investir dans la continuité d'un projet.
La mise en place d'un thème permet à l'enfant d'avoir une cohérence par rapport à ce que l'animateur lui propose. L'activité à thème permet en outre de fédérer le groupe et de suivre un projet du début à la fin en mesurant son évolution.
Un travail de sensibilisation et d'information sera fait au préalable pour que l'enfant comprenne bien ce qu'il va vivre durant le temps de l'activité.

Calendrier Prévisionnel des animations F1 :

Activités 1er trimestre maternelles 2026-2027 :

LUNDI : Musique	MARDI : Les fonds marins	JEUDI : Insectes	VENDREDI : Tout est permis
07/09 : Jeux musicaux	**08/09 :** Poisson ballon et requin	**10/09 :** création d'un gendarme	**11/09** : Fresque des prénoms
14/09 : Clé de sol géante	**15/09 :** Portrait sous l'océan	**17/09 :** création d'une silhouette papillon	**18/09** : Bricolage hérisson
21/09 : Note de	**22/09 :** Création	**24/09 :** création	**25/09** : Puzzle géant

musique au doigt	d'une raie	d'une luciole	
28/09 : Bricolage guitare	**29/09 :** Étoile de mer en céréale	**01/10 :** chenille assiette	**02/10** : Arc en ciel géant
05/10 : Bricolage Xylophone	**06/10 :** Baleine bleu	**08/10 :** création d'un escargot	**09/10** : Grand jeu
12/10 : Bricolage tambourin	**13/10 :** Plongeur et crabe	**15/10 :** création fresque insectes	**16/10** : Sapin de Noël
02/11 : Accordéon	**03/11 :** Tortue cul de bouteille	**05/11 :** création d'une fourmi	**06/11** : Boules de Noël
09/11 : Création d'un bâton de pluie	**10/11 :** Corail à paillettes	**12/11 :** création fresque insectes	**13/11** : Guirlandes Du sapin
16/11 : Trompette en aquarelle	**17/11 :** Pieuvre	**19/11 :** création d'une libellule	**20/11** : Bonhomme de neige
23/11 : Portrait musical	**24/11 :** Fresque sous l'océan	**26/11 :** création fourmis	**27/11** : Père Noël géant
30/11 : Piano géant	**01/12 :** Fresque sous-marin	**03/12 :** création d'une chenille	**04/12** : Sucres d'orge
07/12 : Création d'une harpe	**08/12 :** Fresque sous l'océan	**10/12 :** création papillon géant	**11/12** : Flocons de neige
04/12 : Création d'un vinyle	**15/12 :** Fresque sous-marin	**17/12 :** création couronne	**18/12** : Bottes de Noël

Pour le lundi musique, nous alternons entre du bricolage mais aussi de l'écoute et de la compréhension des instruments proposés en activités.

Activités 1er trimestre ELEMENTAIRES 2026 2027

Lundi : Déco des 2 salles d'activités : Place du village et le Chat-Lon

Prénom des enfants
La mairie
L'école
La boulangerie
L'épicerie
Des maisons
Des boites aux lettres
Chat en 3D
Chat laine
Comptoir
Bar
Service à thé et à café
Empreintes de pattes de chat
Gâteau

Mardi : Exposition Les fonds marins

Tortue de mer
Étoile de mer
Méduse
Poissons en papier mosaïque
Poisson paille
Poisson écaille
Poisson bulle
Requin aluminium
Crabe

Massif de corail
Poisson clown
Calamar géant

Jeudi : Préparation Noël
Mise en forme jusqu'au 01/10
5 séances
Concours de Noël à partir du 05/11

Vendredi : Paroles aux enfants
Ma petite entreprise
Mon petit mode fantastique
Bol en papier mâché
Marché aux affaires (2 séances)
Cuisine (croque-monsieur, roulé salé, bol cake, cookies)
Mini défis
Jeux libres

Le 2ème et 3ème trimestre sont encore à déterminés

→ *Grands jeux*

Les grands jeux restent toujours un temps fort pour les enfants. Cela implique un temps plus important de préparation.
Une histoire est imaginée pour annoncer le jeu. Chaque animateur se déguise pour rendre l'histoire encore plus vraisemblable et donner un côté plus festif au jeu. Les enfants sont autonomes, ils forment des équipes qui se déplacent dans les différents ateliers proposés suivant le thème choisi.

Au moins 1 grand jeu par trimestre sera organisé :

- Grand jeu : 1 à chaque vacance
- Octobre : sem. du goût :
 - 13 octobre : le voyage des saveurs
 - 17 octobre : les aventuriers du goût
- Décembre : à déterminer
- Février : à déterminer
- Avril : à déterminer
- Juillet : à déterminer

Les dates et thèmes sont à déterminer en réunion d'équipe.

→ *Semaine du goût :*

Sem du gout : du 12 au 16 octobre : « L'odyssée des super papilles : du potager à l'assiette »

La semaine du goût : La semaine du gout est un évènement dédié à la découverte des saveurs. Les enfants participent à des ateliers de dégustation, apprennent reconnaître différentes saveurs, et explorent la gastronomie de divers pays. Chaque pays apporte sa propre touche et ses spécialités, ce qui rend l'évènement très riche et varié.
Cette année, ce projet est mené en collaboration avec Valeria MARASCUILO stagiaire en BTS diététique.

Chaque activité du soir sera en rapport à la semaine du gout ayant pour thème :
L'odyssée des papilles : un grand voyage immersif en 4 escales qui suit le trajet d'un aliment de sa pousse en terre jusqu'à la transformation dans le corps, en associant science, mouvement et zéro déchet. Les objectifs sont la compréhension de la provenance, découvrir le cycle des fruits et légumes ; éveiller les sens et la curiosité ; agir pour la planète (anti-gaspi) et faire le lien avec son corps.

	Activités
Lundi : La terre et les saisons	Elémentaires : Escape room : le codex du potager Mat : les petits détectives du potager
Mardi : Le laboratoire des perles science et saveur	Elémentaires : le labo des perles Maternelles : le labo des perles
Jeudi : Zero déchet	Elémentaires : le crumble anti-gaspi Maternelles : le voyages des graines magiques
Vendredi : Corps santé et énergie	Elémentaires : L'enquête digestion et le smoothie d'Athlète Maternelles : La machine extraordinaire et le carburant magique

Cette année, nous aurons le plaisir d'inviter les parents qui le désirent, à venir manger un ptit déjeuner avec son enfant au périscolaire. Le matin de 7h30 à 8h30.

→ *Semaine des droits de l'enfants :*

La Semaine des droits de l'enfant est un temps fort de sensibilisation consacrée à la promotion et à la défense des droits des enfants. Organisée autour de la Convention internationale des droits de l'enfant, elle permet aux jeunes et aux adultes de mieux connaître les droits fondamentaux tels que le droit à l'éducation, à la santé, à la protection, à l'expression et au respect. À travers des ateliers, des échanges, des activités ludiques et pédagogiques, cette semaine encourage chacun à réfléchir à l'importance de garantir à tous les enfants un environnement sûr, bienveillant et favorable à leur épanouissement. Elle constitue également une occasion de renforcer les valeurs de solidarité, d'égalité et de citoyenneté.

→ *Journée à thème*

Une journée à thème par période est prévue par période. Lors de cette journée les animatrices détermineront un thème, sur lequel elles seront déguisées matin, midi & soir.

→ *Veillées*

Des veillées sont prévues tout au long de l'année.
15/12 : Noël : maternelles
23/03 : veillée des Elémentaires CP au CM1
29/06 : "Bal de fin d'année" des CM2 les olympiades

→*Projets enfants parents*

Depuis plusieurs années, le conseil d'administration et l'équipe pédagogique souhaitent créer des moments privilégiés où enfants et parents peuvent partager ensemble.
L'objectif étant que les enfants puissent faire découvrir ce qu'ils ont pu réaliser à leurs parents, ou jouer le temps d'une animation avec leurs parents.

Les manifestations représentent le moment privilégié pour ces échanges.

Ces moments privilégiés permettront aux enfants, aux familles et à l'équipe d'animation de partager un moment convivial.

Ces manifestations demandent énormément de préparation. Elles sont organisées sur le trimestre. Certains matins et/ ou le vendredi en APS du soir seront consacrés à la préparation des fêtes terminant l'année civile ou l'année scolaire.

- Un grand spectacle des enfants sera organisée sur le site de Rodemack au mois de mai. Les parents assisteront au spectacle préparé par les enfants et animatrices. A la fin de celui-ci nous nous retrouverons lors d'un moment convivial afin d'échanger avec les parents autour d'un gouter ou apéro. Les animateurs seront déguisés et auront au préalable décoré la cour. Cette année le thème de la fête est « le show des enfants »

- Exposition « les fonds marins et océans »: à partir 1er février et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cette exposition sera visible au 1er étage de l'école primaire de Rodemack.

→*Mobilisation en fonction des opportunités*

Participation aux animations, projets mis en œuvre par nos partenaires (Ligue de l'enseignement, Centres sociaux, associations locales organisant des accueils collectifs de mineurs…).
Ex : rallye de la citoyenneté, concours vidéo…
Les projets ne sont pas exhaustifs, ils pourront être complétés tout au long de l'année.

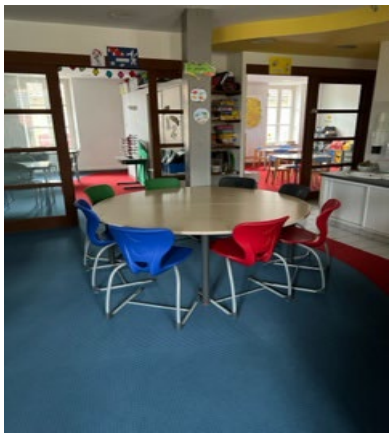
C. ORGANISATION DE L'ESPACE

1. Les structures:

Description de votre structure, insérer un plan et éventuellement des photos des différents espaces (cuisine, toilettes, salles d'activités, bureau, coins aménagés...)







Salle des poissons, Espace anim', cuisine



Bureau, accueil



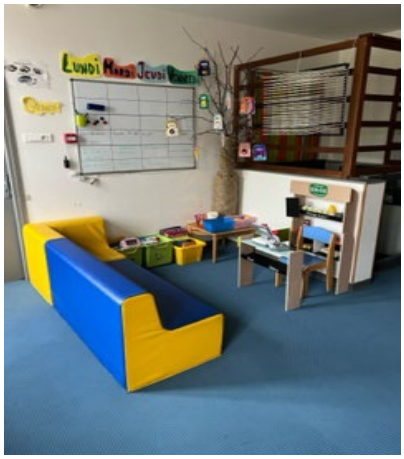
2 WC pour les 3/6 ans



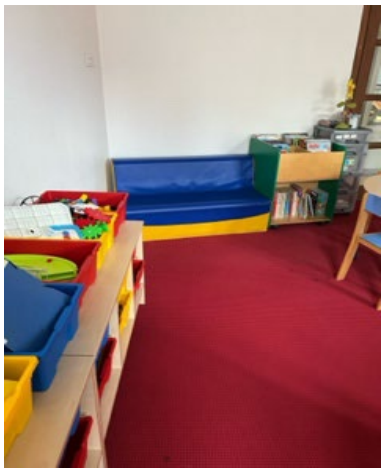
Salle des Pirates



Salle des Westerns



Coin lecture, jeux pour les maternelles en F2



Coin lecture pour les primaires

Cour d'école et périscolaire



2. ***Espaces occasionnels :***

Lieux	Description	Circuit à emprunter pour s'y rendre
Gymnase	Déplacement à pied Utiliser la procédure de déplacement à pied Départ : Place des Baillis, 1. prendre Rue des Margraves vers rue du Four Banal 2. tourner à gauche pour rester sur rue des margraves 3.prendre à gauche sur la D57 3. tourner légèrement à gauche (prendre le lotissement) 4 puis Gymnase Districal	Gymnase Districal Rue de Mondorff, 57570 Rodemack

Les animatrices tiendront systématiquement à jour la fiche de sortie, en indiquant le chemin emprunté (le plus court et le plus sécurisé dans tous les cas).

3. ***Structures ou lieux lors d'une prestation***

Néant

D. DEPLACEMENT

1. ***A pied:***

→ Chaque animateur assurant les trajets doit mettre un gilet de sécurité.
→ Les enfants se rangent deux par deux.

→ Mettre au premier rang des enfants comprenant les consignes.
→ L'animateur fait l'appel suivant la liste de pointage dont il dispose.
→ L'animateur compte les enfants pour s'assurer que le nombre d'enfants présents est bien le même que le nombre d'enfants inscrits sur la liste de pointage.
→ Durant le trajet un animateur se place à l'avant du groupe et un autre à la fin. Suivant l'effectif, un animateur supplémentaire se placera au milieu.
→ Les animateurs se placent toujours du côté de la route pour assurer la protection des enfants.
→ Lorsque la chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons tels que trottoirs ou accotements les animateurs sont tenus de les emprunter. S'il n'est pas possible d'utiliser les emplacements réservés aux piétons ou en l'absence de ceux-ci, le groupe se placera le plus possible sur le bord de la chaussée, à droite dans le sens de leur marche, de manière à laisser libre au moins la moitié gauche de la route, en prenant les précautions nécessaires.
→ Pour la traversée de la chaussée, les animateurs doivent couper la route en se plaçant au milieu les bras écartés et face à la route.
→ Les animateurs veillent à ce que les enfants ne courent pas durant le trajet.
→ Au retour, veiller également à bien recompter les enfants en quittant la cantine ou tout autre lieu d'accueil (salle de sport, parc de jeu, piscine, etc…).
→ S'il y a un bus à prendre, il faudra s'assurer que tous les enfants montent effectivement dans le bus, en les comptant et en les nommant.
→ Lors des trajets cantine, les fiches sanitaires de liaison restent à disposition dans le lieu de rangement habituel.

Cf : Procédure Transport et déplacement des usagers (P3-200-B).

2. ***Véhicule:***

Disposition générale :
Avant de prendre possession du véhicule, les animateurs doivent vérifier le document « Organisation des trajets » qui est affiché. Lors de sortie de la structure, ne pas oublier :

→ Les fiches sanitaires,
→ Une trousse de secours,
→ La liste des enfants,
→ Les numéros de téléphone d'urgence (de l'association, des pompiers, du SAMU…).

Trajet en véhicule de l'association :

→ Procéder à un état des lieux à chaque utilisation du véhicule (avant et après l'utilisation). Toute anomalie sera déclarée sur l'enregistrement E7-404 qui se trouve dans le véhicule. Cette fiche dûment renseignée sera remise à la coordinatrice qui se trouve sur le lieu concerné. En cas de non-conformité du véhicule, toute personne a un droit de retrait.
→ S'assurer qu'il y a suffisamment de carburant dans le véhicule. Dans le cas où la jauge se situe dans la zone de réserve, le signaler immédiatement à la coordinatrice.
→ Vérifier que les papiers du véhicule se trouvent dans la boîte à gants.
→ Vérifier que le matériel transporté soit rangé dans le coffre. Il est important qu'il ne bouge pas lors du transport. Aucun objet ne doit se trouver au-dessus du tableau de bord, de façon à ne pas encombrer la vue du chauffeur.
→ Prendre soin d'installer les enfants les plus petits en taille sur les rehausseurs prévus à cet effet (poids maxi. 35kg).
→ Placer uniquement les enfants les plus grands en taille et non en âge à l'avant, à partir du moment où il n'y a plus de place à l'arrière.
→ Mettre 8 enfants maximum dans les véhicules.

→ Veiller à ce que chaque enfant soit attaché lors des trajets. Bien lui préciser qu'il ne doit en aucun cas se détacher avant que l'animateur lui en donne l'autorisation (arrêt du véhicule, moteur coupé et frein à main serré).
→ Répéter aux enfants qu'il est formellement interdit d'ouvrir ou fermer la porte du véhicule que ce soit pour y monter ou en descendre.
→ Aider les plus petits à monter ou à descendre.
→ En cas d'accident, les animateurs trouveront le constat à l'amiable dans la boite à gant. Ils doivent agir dans l'ordre suivant :

- Se munir du gilet de signalisation
- Placer le triangle de signalisation 50 m avant le véhicule.
- Mettre les enfants en sécurité (derrière la glissière de sécurité s'il y en a une).
- Prévenir les secours, s'il y a lieu
- Prévenir l'association en donnant le lieu exact et la liste nominative des enfants à bord.
 Que doit faire l'association le cas échéant :
- Dépêcher un véhicule avec deux animateurs dedans.
- Prévenir une dépanneuse.
- Faire la liste exacte des enfants à bord du véhicule.
- Faire le lien entre l'hôpital et les familles s'il y a lieu.

Cf : Procédure Transport et déplacement des usagers (P3-200-B)

E. PROCEDURE HYGIENE

1. Mesure d'Hygiène en règle générale :

→ Se nettoyer et se désinfecter les mains régulièrement,
→ Déclarer tout de suite les affections digestives graves ainsi que les maladies de la peau auprès du responsable de votre antenne,
→ Traiter tout de suite les blessures et les protéger par des pansements étanches et des gants,
→ Ne pas porter des bijoux aux mains (montre, bague, bracelet) lors de la réception,
→ Porter une coiffe enveloppant la totalité de la chevelure lors de la réception,
→ Mettre un tablier propre lors de la réception,
→ Ne pas utiliser son tablier pour s'essuyer les mains,
→ Ne pas fumer au poste de travail,
→ Ne pas tousser ou éternuer sur les denrées alimentaires,
→ Garder le poste de travail bien rangé et en parfaite propreté,
→ Appliquer à la lettre le plan de nettoyage qui est affiché en cuisine,
→ Relever les températures quotidiennement sur l'enregistrement E3-102,
→ Nettoyer le réfrigérateur mensuellement et le notifier sur E3-102 l'enregistrement sera conservé par les coordinatrices de site, sans limites aucunes,
→ Prévenir en urgence la Direction si la température du réfrigérateur dépasse 4°.

2. Le nettoyage des mains:

Comment se nettoyer les mains correctement ?

→ A défaut de lavabo à commande, ne pas refermer le robinet avec les mains nettoyées, mais en protégeant la main par une serviette à usage unique,
→ Pour le séchage, utiliser des serviettes à usage unique,

Quand faut-il se nettoyer les mains ?

→ Avant de commencer le service,
→ Après être passé aux WC (pour soi ou en accompagnant un enfant),
→ Après les travaux de type « sale » (enlèvement des déchets, nettoyage, etc…),
→ Après avoir éternué ou toussé.

3. Réception des repas : (pour les personnes concernées)

Avant la réception

1. Allumer l'armoire chauffante (au minimum 2H00 avant la réception),
2. Vérifier la température du réfrigérateur et s'assurer de sa propreté, une fois par jour,
3. Se nettoyer les mains correctement,
4. Nettoyer tous les plans de travail alimentaire ainsi que les tables avant d'y mettre le couvert,
5. Mettre sa tenue de travail : charlotte, tablier et éventuellement les gants et un masque.

REMARQUE : ne plus toucher à rien avant l'arrivée du livreur pour la réception.

Pendant la réception

REMARQUE : fermer les fenêtres et les portes (pas de courant d'air).

1. Se nettoyer à nouveau les mains,
2. Essuyer le thermomètre avec les lingettes désinfectantes,
3. Prendre la température des aliments froids (maximum 4°) et les mettre directement dans le réfrigérateur (sans le cartonnage),
4. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
5. Prendre la température de la viande (pas en dessous de 63°) mettre directement dans l'armoire chauffante,
6. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
7. Prendre la température des légumes chauds (pas en dessous de 63°), mettre directement 6dans l'armoire chauffante,
8. Essuyer à nouveau le thermomètre et le ranger dans son étui,
9. Si les températures sont supérieures à 3° pour le froid et inférieures à 63° pour le chaud, il faut :
 - Refuser les aliments,
 - Mettre en place le repas de substitution,
 - Remplir une fiche d'amélioration E2-301.

4. Le service des repas

Pendant le service

1. Se nettoyer à nouveau les mains,
2. Essuyer le thermomètre avec les lingettes désinfectantes,
3. Prendre la température des aliments froids 4° et servir aussitôt,
4. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
5. Prendre la température de la viande (pas en dessous de63°),
6. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
7. Prendre la température des légumes chauds (pas en dessous de63°),
8. Essuyer à nouveau le thermomètre et le ranger dans son étui,
9. Servir aussitôt les aliments aux enfants.

(1) Cf. : Procédure Hygiène réception et service des repas (P3-100-A).

VII. ENCADREMENT

A. FONCTION ET ROLE

Directrice générale :

- → Direction et coordination de la structure, des équipes ainsi que de l'animation globale,
- → Gestion des ressources humaines (recrutement, management, plan de formation…),
- → Gestion financière de l'ensemble de la structure,
- → Gestion de l'équipe éducative pour les aspects pédagogiques, organisationnels (techniques, financières, logistiques, administratifs) pour l'ensemble des secteurs,
- → Rencontres régulières avec les partenaires afin d'assurer un suivi : pédagogique, financier, coordination,
- → Veille réglementaire auprès des administrateurs et équipe pédagogique,
- → Mise en place de formations internes répondant aux attentes du territoire et nos objectifs.
- → Participation au développement local,
- → Développement des actions à destination du public jeunes,
- → Participation aux réunions mensuelles organisées par la CCCE,
- → Développement des projets avec les autres associations locales.

Directeur :

- → Responsable de la mise en place du projet de l'association,
- → Garant du respect du projet pédagogique et éducatif,
- → Lien avec le conseil d'administration,
- → Responsable des relations avec l'extérieur (parents, municipalité…),
- → Gestion administrative et financière de l'association,
- → Gestion du personnel / management / formation,
- → Coordination des activités,
- → Responsabilisation de l'animateur face à son travail,
- → Encadrement et gestion des animateurs.

Le Directeur a exclusivement une mission de coordination et n'est pas compté dans le taux d'encadrement.

Animateur support représentant la Directrice :

- → Représente la Directrice en son absence,
- → Respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
- → Lien direct avec la Directrice,
- → Informer l'équipe pédagogique des décisions,
- → Responsable de la mise en place des décisions prises lors des réunions pédagogique,
- → Assurer le bon déroulement des temps d'animation,
- → Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- → Accompagner les mineurs dans la réalisation des leurs projets,
- → Respect de la courbe d'activité,

→ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
→ Encadrement d'un groupe,
→ Restitution / fiche action, bilan.

Animateur :

→ Respecte le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
→ Construit une relation de qualité avec les mineurs,
→ Encadre et anime la vie quotidienne et les activités,
→ Accompagne les mineurs dans la réalisation des leurs projets,
→ Respecte de la courbe d'activité,
→ Assure la sécurité physique et morale des mineurs,
→ Encadre un groupe,
→ Restitue ses actions grâce aux fiches actions et bilans.

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait attention au langage envers l'enfant, la façon de lui parler, de lui présenter les choses
- Il ne doit pas crier
- Il doit montrer l'exemple : ne doit pas manger différemment et à table avec lui, ne pas dire devant l'enfant que ce n'est pas bon.
- Il fait part à la coordinatrice des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- Le "NON" doit être expliqué et justifié
- C'est la compétence qui donne l'autorité ; un animateur compétent c'est :
 -> Un animateur qui propose de vrais jeux
 -> Un animateur qui chante de jolis chants
 -> Un animateur qui propose de véritables activités auxquelles il a réfléchi

Avec ses collègues

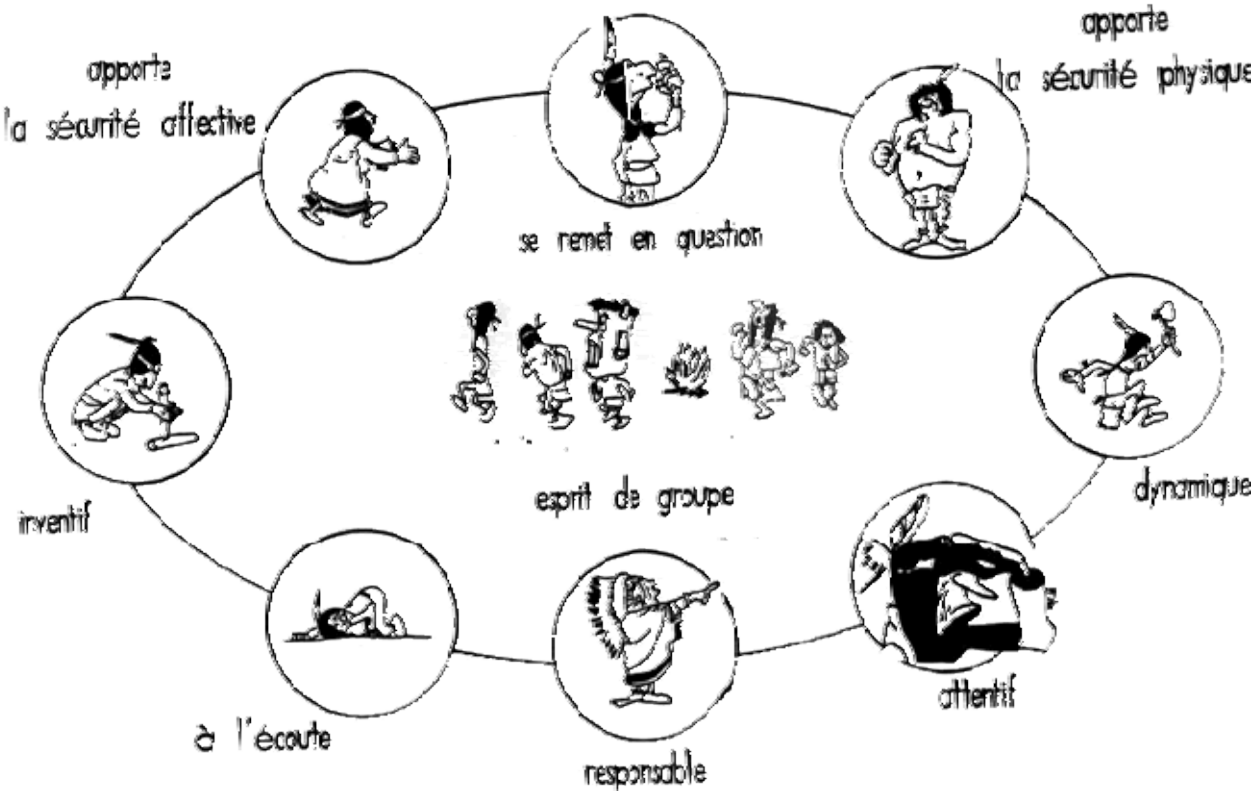
- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec le coordinateur.
- Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc.…)
-

Avec les parents

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs d'un retour d'informations sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.
- Il n'y a pas de familiarité avec les parents
- Il ne discute pas des problèmes de l'enfant sans en avertir au préalable le coordinateur.

L'animateur doit être partie prenante du projet pédagogique. Tous les moments sont des moments d'activités auxquels il faut accorder la même importance. Nous devons être à la hauteur de la confiance qui nous est accordée par les parents.

En conclusion : L'animateur …



Être animateur : c'est partager l'enthousiasme des enfants tout au long de la journée.

L'enfant est en temps de loisirs, l'animateur travaille avec le sourire, il est d'une grande disponibilité.

B. COMPOSITION

C. LE CADRE ET LES REGLES PEDAGOGIQUES

Le Directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein des structures. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (prestataire d'activité, code de la route…) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

NOM	PRENOM	FONCTION	DIPLOME
MALERBA	Corinne	Coordinatrice Chargée du suivi sanitaire	BAFA, BAFD, Bpjeps
JOMINET	Frédérique	Animatrice	BAFA
TALANDIER	Valérie	Animatrice	Non diplômée
MORISSEAU	Nadine	Animatrice	BAFA
WERNER	Régine	Personnel de service et Animatrice	Non diplômée
CARON	Mélodie	Animatrice	BAFA
HUBERT	Amandine	Animatrice	CAP petite enfance
MANIEZ	Mélissa	Animatrice	BAFA et CAP petite enfance
FRIEL	Alice	Animatrice	BAFA
STEINMETZ	Julyanne	Animatrice	Non diplômée
KANDEL	Guillaume	Animateur volant	BAFA
MADERT	Andréa	Animatrice volante	BAFA

Le cadre fixé doit permettre :

Aux enfants :

- → De se sentir en sécurité,
- → De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter,
- → De discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable.

A l'équipe d'encadrement :

- → De travailler de manière cohérente par rapport au projet,
- → D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés,
- → D'affirmer notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité.

La démarche à suivre en cas de non-respect d'une règle :

- → Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé,
- → Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public),
- → Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important),
- → Déléguer au collègue ou au Directeur la prise en charge de l'enfant si vous ne vous sentez pas capable de le faire.

Ne pas faire ou dire :

- → Crier fort, puis très fort, puis très très fort (vous allez vous fatiguer avec les enfants et cela ne servira à rien),
- → Ne dîtes pas : fais ce que je dis, mais pas ce que je fais (vous devez vous- mêmes

respecter les règles),

→ Ne donnez pas une sanction disproportionnée par rapport à l'acte,
→ N'annoncez pas une sanction à l'enfant qui ne sera pas tenue,
→ Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

Toute l'équipe devra :

→ Savoir être patiente, écouter, expliquer…
→ Être responsable
→ Prendre des initiatives
→ Veiller à la sécurité

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes), nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorité, la loi, la morale…). Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation. Le cadre défini d'abord un espace de liberté pour tous.

D. REPARTITION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT

La répartition de l'encadrement des groupes d'enfants sera réfléchie et décidée lors des réunions pédagogiques en fonction de l'effectif et l'âge des enfants.
Rappel :

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans
APS	1 animateur pour 10	1 animateur pour 14

E. ORGANISATION DES REUNIONS PEDAGOGIQUES

Une réunion d'animation mensuelle encadrée par la coordinatrice dont les objectifs principaux sont de coordonner les animations, mettre en commun les expériences, évoquer les problèmes rencontrés face à un enfant, à une activité ou autre. L'équipe d'encadrement essayera de déterminer l'origine et d'apporter une solution.
Les réunions servent de lieu de formation des animateurs. Elles permettent également d'organiser les activités et d'envisager certains aménagements.
Elles permettent aussi à ce que chaque animatrice s'exprime et à régler les problèmes ou apporter son savoir.

Un ordre du jour sera envoyé par mail par la coordinatrice.

Exemple d'ordre du jour qui est complété suivant les évènements :

ORDRE DU JOUR
Date :

Pédagogique :

- Bilan trimestriel :

- Activités APS : récapitulatif démarrage :
- Fête

Organisation interne :

- Procédures :
- Démarche qualité : fiche d'amélioration : avez-vous des fiches d'amélioration à me remette ?
- Organisation :
- Formation :
- RIS

Administratif :

- A rendre documents : avenants, objectifs RIS …

Communication :

Divers :

- Autres (apportez vos questions, vos suggestions, vos informations…)
- Problèmes rencontrés avec les enfants
 - Rodemack :

Un compte rendu sera écrit et ranger dans le classeur « compte rendu » se situant dans le placard de la coordinatrice.

F. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

*** Direction :** le Directeur se consacrera exclusivement à ses fonctions de coordination, en assurant une présence régulière.

* **Animateur support** : il sera clairement identifié. Il sera le lien entre le site et le directeur. Il est garant du bon fonctionnement du projet pédagogique en son absence. Il est responsable et dispose d'une certaine expérience en animation.

* **Equipe d'animation** : celle-ci se réunira très régulièrement afin de conserver une cohésion de fonctionnement entre les sites. Les lundis matin seront consacrés à ces temps de travail.

* **Réunions d'équipe** : elles réuniront l'ensemble de l'équipe un mardi AM par mois. Elles seront un lieu d'échange entre tous.

*** Répartition des animateurs** : les animateurs pourront être amenés à changer de commune pour l'encadrement d'activité. Des plannings précisant le temps de travail ainsi que le lieu seront affichés dans chaque site.

* La Directrice générale de l'association pourra également intervenir rapidement sur chacun des sites si nécessaires.

G. PAUSES

Des temps de pauses seront planifiés suivant le chapitre V article 1.3.1 de la Convention Collective Nationale des acteurs du lien social et familial.

H. EVALUATION DES STAGIAIRES BAFD/BAFA

1. *Déroulement*

→ En début de stage sera proposée une évaluation de ses acquis personnels, de ses attentes et des attentes et des objectifs fixés par la Direction.
→ Tout au long du stage, un relais, une écoute et une aide permanente sera mise en place, pour soutenir le stagiaire dans ses acquisitions. Il pourra s'appuyer sur les animateurs permanents, l'équipe de direction.
→ En milieu de stage, le stagiaire aura une évaluation intermédiaire.
→ En fin de stage, le stagiaire fera un bilan de son expérience, il évaluera ses acquis ou ses remarques.

2. *Grille d'évaluation*

EVALUATION BAFD	I	M	B	Observations
I=Insuffisant M=Moyen B =Bien				
LE SAVOIR-ETRE				
Développer mes capacités d'écoute				
Etre présent et disponible				
Etre empathique, ouvert				
Etre dynamique et moteur				
Etre organisé, gérer mon rythme				
Faciliter le travail pris en charge par les autres				
M'exprimer de façon audible				
Assurer mes paroles, mes actes, mes écrits, mes décisions, mes engagements				
Prendre de la distance pour communiquer				
LE SAVOIR				
Connaître la législation et les obligations				
Connaître les grandes étapes du développement de l'enfant				
Connaître les différentes méthodes de travail en équipe				
Définir le rôle et les fonctions de chaque membre d'une équipe pédagogique				
Maîtriser un vocabulaire de pédagogie en rapport avec les fonctions à exercer				
Identifier les partenaires				
LE SAVOIR-FAIRE				
Remplir et faire remplir des documents d'évaluation				
Expliquer et transmettre des objectifs éducatifs				
Elaborer des objectifs pédagogiques				
Rédiger un projet pédagogique				
Permettre et prendre en compte la parole de l'enfant				
Prendre des décisions et les argumenter				
Favoriser l'expression des membres de son équipe, leur prise d'initiative et leur créativité				
Recruter				
Manager				
Animer une réunion et d'une manière générale, divers temps de travail				
Evaluer des actions, un projet				
APTITUDES				
Etre initiateur, conducteur et porteur d'un projet pédagogique				
Accompagner les animateurs et les adjoints dans leur formation				
Etre garant du bon fonctionnement de la collectivité dans le cadre de la loi, en préservant la sécurité de chacun des acteurs				
Etre garant de la communication interne et externe				

Etre garant de la gestion budgétaire et administrative					
Exprimer clairement ses limites, tout en étant dans une démarche active d'apprentissage et de progression					
Ne doit pas avoir de comportement et/ou d'attitudes					
Non admis par la loi Française et de l'éventuel pays d'accueil					
Non respectueux des autres personnes					
Non respectueux des locaux et du matériel					
Pouvant mettre en danger physique et/ou moral les autres acteurs du centre					
Pouvant le mettre personnellement en danger physique					
Ne doit pas avoir de discours					
Non admis par la législation Française					
Ne respectant pas les autres acteurs du centre					
Traduisant des conceptions pédagogiques, modes de relation et d'organisation non respectueux des personnes et en particulier des enfants et des jeunes					

EVALUATION BAFA	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Observations**
1 Trèssatisfaisant **2** Satisfaisant **3** Moyen **4** Insatisfaisant **5** Très insatisfaisant						
La santé et la sécurité						
Sait garantir la sécurité morale et affective des enfants						
Sait garantir la sécurité physique des enfants						
Sait rassurer les enfants						
Sait apporter les soins « basiques » en cas de petit accident (coups, désinfection, pansements, etc…)						
Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et sports en matière d'accueil des mineurs.						
Sait être à l'écoute des enfants						
A une connaissance du public						
Au sein de l'équipe						
Sait écouter ses collègues						
Participe activement à la préparation et/ou réunion						
A une capacité d'analyse						
Est force de proposition						
Sait se documenter						
Sait gérer son propre rythme						
Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir						
Faire part de ses problèmes d'ordre pédagogique						
L'activité						
Sait adapter l'activité à l'âge des enfants						
Sait adapter l'activité aux conditions climatiques						
Sait adapter l'activité à la fatigue des enfants						
Anticipe et prépare ses activités						
S'implique dans l'activité						
Sait créer un « imaginaire »						
Sait gérer un temps calme						
Sait gérer un temps de repas						
Sait gérer un temps d'activité						
Sait gérer un temps de voyage						
Sait gérer un temps d'accueil						
Les relations / Le partenariat						
Sait prendre en compte les demandes des parents						

Travaille avec les animateurs Brevets d'Etat						
Travaille avec les animateurs Surveillants de Baignades						
Travaille avec l'équipe de service						
Le projet						
Connaît la notion de projet						
Travaille avec une méthodologie de projet						
Partage les valeurs du projet						

VIII. SUIVI SANITAIRE

Le « ***chargé du suivi sanitaire*** » est la personne désignée pour :

- → Faire le suivi des fiches sanitaires de liaison,
- → Informer l'équipe d'animation des allergies ou autres,
- → Identifier les mineurs qui prennent des médicaments,
- → S'assurer, signer et dater les médicaments occasionnels ainsi que l'ordonnance apportés par les parents,
- → Ranger les médicaments dans l'armoire à pharmacie hors de portée des enfants,
- → Être garant du remplissage de la trousse de secours,
- → Suivre le registre des soins apportés.

Une personne est nommée en cas d'absence du directeur.

Pour l'année **2026-2027**, le chargé du suivi sanitaire est Corinne MALERBA.
L'armoire à pharmacie de la structure se trouve dans le bureau de la coordinatrice, hors de portée des enfants. On y trouve le matériel autorisé pour soigner les enfants, ainsi qu'un registre des soins apportés.

IX. ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'HANDICAP ET TROUBLES DE LA SANTE

Ouverte à tous, sans distinction, notre association porte un projet de développement social des personnes. Les valeurs énoncées dans notre projet éducatif (le respect de la dignité, la solidarité et la démocratie), reflètent notre sensibilité à la question de l'égalité. Nous avons pu constater au quotidien que les écarts ne cessent de se creuser et que de nouvelles situations d'exclusion apparaissent. C'est dans cette démarche que nous souhaitons développer une solidarité. Cette solidarité prête une attention aux différentes formes d'inégalités et de discriminations, y compris celles qui existent entre personnes valides et personnes en situation de handicap, avec l'ambition d'accueillir tout le monde.

Cette démarche de mixité des publics permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique ou présentant des différences comportementales est avant tout un enfant pour lequel le respect de sa dignité passe par une volonté de lui offrir une réelle égalité des chances.

L'accueil d'un enfant le plus précocement possible, quand ses parents le souhaitent, participera à :

- → Mobiliser ses potentialités et ses compétences ;
- → Acquérir d'autres découvertes par l'émulation et l'entraide du groupe ;
- → Dynamiser son intégration ;
- → Donner la possibilité à ses parents de goûter à une vie normale ;
- → Permettre aux autres enfants de découvrir la différence et construire des relations d'entraide

A. L'ACCUEIL

Chaque inscription fera l'objet d'une préparation individualisée entre les parents, et le Directeur responsable de la structure au travers d'une fiche personnalisée. Cette rencontre permettra de déterminer les modalités de l'accueil (aménagement du temps d'accueil, de l'espace, repérage des lieux pour l'enfant et la famille…).
Le type de handicap n'est, en principe, pas un frein à l'accueil cependant une réponse personnalisée sera proposée à la famille.
La rencontre avec les parents de l'enfant permet :

- → Un premier contact,
- → De répondre aux questions des parents,
- → De s'informer de la personnalité et des particularités de l'enfant : quel est son/ses handicaps, ses possibilités, ses capacités relationnelles, d'autonomie et ses centres d'intérêt ?
- → De collecter toutes les informations qui le mettront en relation avec l'entourage de l'enfant : médecin, famille, personne assurant le suivi habituel,
- → De décider ensemble des modalités d'intégration : quand, comment, combien de temps ? (Établir une démarche d'intégration).

La rencontre avec les parents permet également de remplir ensemble la fiche personnalisée, précisant par écrit tout ce qui a été vu avec les parents durant l'entretien.
La fiche permet également de mieux organiser le séjour en conséquence, de prévenir les dangers…

B. LA SENSIBILISATION DE L'EQUIPE

L'équipe pédagogique sera informée des capacités et difficultés rencontrées par l'enfant au sein des réunions de préparation ou lors des réunions enfants. Elles seront également renseignées sur les modalités d'accueil qui ont été prédéfinies en collaboration avec la famille.
Un livret sera mis à disposition sur chaque site, comportant des fiches renseignant sur les différents handicaps ainsi que des conseils à adopter.

La sensibilisation passera également par un moment d'échange entre les différents encadrants, permettant à chacun de s'exprimer sur ses appréhensions. Cet échange permettra de déterminer notre organisation d'encadrement collective.

Les livrets d'accueil pour les enfants avec troubles de la santé sont consultables dans le classeur SDJES en annexe du projet pédagogique.

C. LES INFORMATIONS MEDICALES

Toutes informations médicales nécessaires à l'accompagnement de l'enfant seront diffusées à l'ensemble de l'équipe.
Le Directeur du centre sera le référent, en son absence une personne désignée assurera ses fonctions. Il devra s'assurer :

- → De la prise du traitement,
- → De s'assurer que l'enfant ait toujours le traitement avec lui pour les sorties (ex : allergie aux piqûres, asthme…)
- → Des démarches administratives (fiche sanitaire, ordonnance nominative et récente),
- → De vérifier la validité du traitement dans le cas où les parents le laissent en permanence sur la structure

Un emplacement spécial sera désigné pour le rangement du traitement éventuel (armoire à pharmacie dans le bureau de la coordinatrice)
Le PAI est joint en copie à la fiche sanitaire.

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
MEDECIN Dc Pauly	03 82 59 56 00
HOPITAL Bel-air	03 82 55 82 55
CENTRE ANTI-POISONS NANCY	03 83 32 36 36
MAIRIE	03 82 83 05 50
ENFANCE MALTRAITEE	119
DDCS	03 87 75 41 55
ARS	03 87 39 75 00

D. LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET LES MOYENS

1. Les objectifs

- → Permettre à l'enfant de s'épanouir dans sa vie d'enfant,
- → Permettre aux parents de reprendre confiance en eux et en leur enfant et oser faire des projets,
- → Respecter chaque enfant et chaque famille en prenant en compte son identité, ses particularités, les pratiques et les valeurs familiales,
- → Permettre aux enfants en situation de handicap de grandir avec d'autres enfants,
- → Permettre à tous les enfants et à leurs parents de se sentir reconnus,
- → Permettre un espace de socialisation, d'éveil et d'initiatives.

2. Les moyens

- → L'accueil : un temps pour faire connaissance et s'apprivoiser. Cette première rencontre est essentielle pour créer un climat de confiance,
- → Désignation de personnel référent,
- → Permettre une adaptation d'accueil à la carte en proposant plages horaires, plannings modulés,
- → Adaptation des activités à l'accueil du handicap. Il s'agit de se questionner sur l'activité en tant que telle, les pratiques et les méthodes d'animation développées et leur évolution nécessaire pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.

→ Etudier l'accessibilité sur l'ensemble de nos structures. Cette accessibilité doit prendre en compte les différentes formes de handicap et apporter des solutions techniques,
→ Formation du personnel.

3. Organisation

Pour chaque enfant présent au cours de l'accueil, une feuille personnalisée de prise en charge sera rajoutée au projet pédagogique précisant le handicap, le référent, l'adaptation nécessaire (organisation des activités, technique…), le mode de participation de l'enfant, fonctionnement de l'équipe.

E. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

La personne référente sera à la disposition quotidiennement des familles. Elle pourra ainsi transmettre des informations sur la journée, sur l'enfant, sur ses progrès… Ce moment est important autant pour les parents que pour l'ensemble de l'équipe afin de mieux comprendre l'enfant dans son quotidien.

F. BILAN

1. Avec les familles

A la fin de l'accueil un bilan sera fait avec les familles et les enfants afin d'exprimer le ressenti de tous. Il est important pour poursuivre une démarche d'accueil de qualité de pouvoir collaborer tous ensemble.

Les bilans d'accueil pour les enfants avec troubles de la santé sont consultables dans le classeur SDJES en annexe du projet pédagogique

2. Avec l'équipe

Afin d'évaluer l'organisation générale de l'accueil de l'enfant porteur d'un handicap, un bilan au sein de l'équipe sera également proposé au trimestre les accueils en APS et en MR et à la fin de chaque ACM.
Nous devons être toujours dans une démarche d'amélioration.

X. EVALUATION DU PROJET

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions et, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

A. QUE VA-T-ON EVALUER?

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation de la structure et du projet.
Exemples :

→ Où les actions prévues ont-elles été réalisées ? Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
→ Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
→ Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic ? (Caractéristiques du public, projet éducatif).
→ L'organisation (comment se sont déroulées les préparations des sorties, la gestion du temps, gestion des repas…).

B. OUTILS D'EVALUATION

→ Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain. Relais d'infos par l'animateur référent.
→ Mise en place d'une fiche d'auto-évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives (une fiche en fin de période).
→ Une boîte à idées est mise en place à l'entrée du périscolaire.

Bilan avec l'équipe :

→ Evaluation par les enfants sous forme de forum, dessins (soleil, nuage) …
→ Evaluation par les parents avec une enquête de satisfaction.

APS	Bilan trimestriel après chaque période

XI. PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE

A. PLAN SECURITE CANICULE

La chaleur expose rapidement les enfants au coup de chaleur et aux risques de déshydratation rapide. Les enfants ne s'en rendent pas forcément compte. C'est aux adultes d'être particulièrement vigilant sur ce point.

1. Limiter les sorties des enfants :

- Limiter les promenades et sorties pendant les pics de chaleur, toujours avec des vêtements légers, amples, de couleur claire, sans oublier un chapeau, inciter les enfants à appliquer leur crème solaire si les parents en fournissent.
- Eviter les activités physiques et sportives, ou les pratiquer aux heures les plus fraiches (le matin).
- Emporter des quantités d'eau suffisantes lors des déplacements.
- Privilégier les récréations dans le parc à l'ombre des arbres.

2. Rafraîchir les enfants :

- Aérer les pièces (ouvrir le soir en partant et fermer le matin en arrivant) et occulter les fenêtres exposées au soleil durant la journée (attention : pour éviter les défenestrations accidentelles d'enfants, ne jamais laisser un enfant seul près d'une fenêtre et préférer l'ouverture des fenêtres en mode « oscillo-battant »)
- Permettre aux enfants de s'humidifier le visage et la nuque, ou de participer à une éventuelle bataille d'eau afin qu'ils se rafraîchissent…
- Mettre en place des ventilateurs efficaces uniquement dans le cas où la peau des enfants est humidifiée. Utiliser les ventilateurs seulement si la température de l'air ne dépasse pas 32 degrés. Au-delà, cela peut être dangereux du fait d'une augmentation de la température
- Veiller à la qualité de l'alimentation (chaîne du froid)

3. Faire boire les enfants :

- Proposer à boire très fréquemment, au moins toutes les heures durant la journée, en donnant de l'eau fraiche sans attendre que les enfants manifestent leur soif.
- Mettre des bouteilles d'eau en permanence au frigo afin de disposer d'eau fraiche.
- Proposer des fruits frais pour le goûter s'il en reste de midi.

4. Quels sont les signes qui doivent alarmer chez l'enfant ?

a) Signes d'alerte :

- Fièvre, pâleur, somnolence ou agitation inhabituelle, soif intense avec perte de poids.

ATTENTION ! Il peut s'agir des premiers signes d'un coup de chaleur, c'est une urgence médicale car il y a un danger de mort.

Que faire ?

- Placer l'enfant dans une pièce fraiche (salle à manger, ou exceptionnellement au sous-sol si la salle à manger n'est pas suffisamment fraiche, en cas de danger immédiat)
- Donner immédiatement à boire à l'enfant et recommencer de manière régulière.
- Permettre à l'enfant de se mouiller le visage et la nuque avec l'eau du robinet…

b) Signes de gravité :

- Troubles de la conscience
- Refus ou impossibilité de boire
- Couleur anormale de la peau
- Fièvre supérieure

!!! Il faut appeler immédiatement le SAMU en composant le 15

Enfants asthmatiques :

- En cas de crise d'asthme, se référer au protocole médical fourni par les parents, et dans le cas où il n'y en a pas, appeler le SAMU.

c) En cas de pollution associée à une forte chaleur :

Comme pour les adultes, les pics de pollution peuvent représenter un risque d'aggravation de l'état de santé des enfants.
Les symptômes pouvant survenir à cette occasion sont les suivants :

- Toux
- Rhinite
- Gêne respiratoire
- Irritation de la gorge ou des yeux

Que faire ?
Prendre un avis médical en appelant le SAMU. Ces pics de pollution pourraient en effet révéler une sensibilité particulière de certains enfants non mise en évidence jusque là

B. PLAN SECURITE ALERTE INCENDIE

→ ***Signal d'alerte : sonnerie incendie***

Point de rendez-vous : rue du four banal si l'animation est au périscolaire de l'école ou place Baron Charles de Gargan à côté de la mairie si l'animation est dans la cour ou au foyer socio culturel.



Pour le rez de chaussée et les personnes se trouvant dans la cour le point de rassemblement : aller dans la ruelle à droite de l'office du tourisme place des Baillis.

1. CONSIGNES D'EVACUATION INCENDIE

Matériel à emporter :

- Planning d'appel,
- Classeurs d'émargement,
- Clefs de la structure, (il est indispensable que les animateurs aient leur clef sur eux et / ou à portée de main). Clef portail
- Gilet de sécurité

Personnes référentes par ordre de priorité :

- Le coordinateur
- L'animateur responsable de site
- La personne nommée responsable en cas d'absence du coordinateur et du responsable de site.

Déplacement des groupes :

Au signal, les animateurs rassemblent leur groupe et se dirigent calmement vers la sortie LA PLUS PROCHE. Les sorties de secours sont matérialisées par des flèches vertes situées au-dessus de chaque entrée de salle.
Les animateurs font traverser les enfants se rendent au point de rassemblement. (CF procédure déplacement à pied). Il est bien entendu que les animateurs se déplaceront avec les enfants en respectant les règles du code de la route.

Issues de secours :

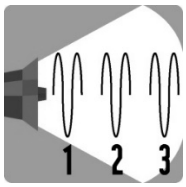
.

ATTENTION : tout déplacement se fait dans le calme et sans courir.
ATTENTION : avant le départ, vérifier la présence d'enfants dans les toilettes ou tout autre endroit caché (chaque animateur).
La personne référente (la coordinatrice ou le responsable de site) s'assure que tout le monde a évacué les lieux, vérifie les toilettes, emporte les classeurs d'émargement.
Fermer les portes derrière soi.
Une fois arrivés au point de rendez-vous, les animateurs comptent les enfants de leur groupe et les gardent rangés en sécurité.
Pour gagner du temps, l'appel des enfants de maternelle et de primaire se fait séparément et simultanément.
La personne référente viendra vérifier le comptage et vérifiera le classeur d'émargement.
Une fois le public en sécurité = Appeler le 18.
Aller vers un responsable des secours afin de débriefer avec lui.

C. PLAN SECURITE ACCIDENT NUCLEAIRE

Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident nucléaire

En cas d'alerte



Signal émis par des sirènes :
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.



Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Bleu : 98.5 Mhz
FREQUENCE France Info : 106.8 Mhz
FREQUENCE France Inter : 99.8 Mhz

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des enfants a été prévu dans son école et à l'accueil périscolaire.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).



1. RECOMMANDATIONS GENERALES EN CAS D'ALERTE NUCLEAIRE :

Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio

locale conventionnée par le préfet.

- regroupez tout le monde dans les locaux
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air
- coupez ventilation et chauffage

➢ **Attendez les consignes des autorités.** En fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent :
- demander la prise d'un comprimé d'iode stable (rejets contenant de l'iode radioactif) ;
- ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé).

D. PLAN SECURITE ALERTE ATTENTAT

	Moyen d'alerte: : sifflet
ALERTE ATTENTAT (police, secours européens, urgences nationales par SMS)	17 ou 112 ou par SMS au 114

Niveau de vigilance Vigipirate : « sécurité renforcée risque attentat ». La plus grande vigilance est recommandée sur les lieux de rassemblement des mouvements de jeunesse et les accueils collectifs de mineurs ainsi que dans les clubs sportifs recevant des mineurs, en particulier confessionnels.

Dans tous les cas, les organisateurs observeront la plus grande vigilance sur les lieux de séjour ou d'activités et lors des embarquements, débarquements et transferts des publics concernés dans les cars, gares, ports et aéroports et éviteront les regroupements de longue durée sur la voie publique.

De manières générales, la vigilance autour des bâtiments les plus sensibles ouverts au public

La vigilance sera maintenue sur les bâtiments officiels, institutionnels ou symboliques et devra porter également sur les principaux sites touristiques, culturels et historiques, les gares et les interconnexions rencontrant une forte affluence durant toute la période estivale.

La sécurisation des sites de rassemblement les plus sensibles

Localement, les préfets préciseront les consignes particulières à mettre en œuvre pour chaque manifestation en extérieur. Les organisateurs d'évènements se rapprocheront des services préfectoraux pour préciser les mesures de sécurité à prendre, en fonction du contexte lié notamment au lieu et à la thématique de la manifestation. Les manifestations seront déclarées à la gendarmerie.

La sensibilisation des opérateurs et du grand public

Une sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'attaque est recommandée :
http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste.
En complément, il est conseillé de télécharger l'application pour Smartphone "Système d'alerte et d'information des populations" (SAIP), conçue pour diffuser les alertes sur les attentats ainsi que les consignes de sécurité.
Par ailleurs, les ministères chargés des affaires sociales ont réalisé en juin 2016 deux guides de bonnes pratiques de vigilance face à la menace et de réaction aux attentats. Leur diffusion et leur

mise en application sont encouragées :
- « Guide de déclinaison des mesures de sécurisation périmétriques et bâtimentaires » ;
- « Guide à destination des organisateurs, des directeurs et des animateurs en charge des accueils collectifs de mineurs », ainsi que son annexe, tous 2 joints dans le classeur SDJES. Chaque membre de l'équipe pédagogique aura pris connaissance des informations présentées dans ce guide ainsi que son annexe.

1. ***POSTURE ET ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :***

a) Développer sa vigilance

- Identifier les acteurs de l'établissement pour mieux repérer d'éventuels inconnus.
- Ne pas ouvrir la porte d'entrée à des personnes inconnues.
- Demander la carte d'identité à toute personne « inconnue » :
 - Qui viendrait chercher un enfant, un ado,
 - Qui viendrait livrer quoique ce soit, (courrier, colis etc…).
- Prévenir la hiérarchie en cas de problème lié aux demandes citées ci-dessus, ou simplement en cas de doute, d'absence d'information.

- Détecter et signaler les comportements et les situations inhabituels :
 - Sac abandonné, colis suspect ;
 - Véhicule suspect (stationnement prolongé, stationné à proximité du bâtiment sur un emplacement inapproprié, comportement des occupants, moteur tournant) ;
 - Attitude laissant supposer un repérage (allées et venues, observation prolongée, etc.) ;
 - Tenue vestimentaire inhabituelle pour la saison ;
 - Sous-traitants, livreurs en dehors de leurs zone et horaires d'intervention.
- Faire remonter, suivant la procédure établie, toutes situations particulières (menaces verbales, tags menaçants, appels anonymes, etc.).
- Être à l'écoute des enfants ou des adolescents qui peuvent évoquer des informations perçues notamment sur les réseaux sociaux.
- Signaler tout changement de comportement chez un adhérent ou d'un adulte (signes de radicalisation)
- De manière générale, signaler à la hiérarchie ce qui intrigue ou pose question.

b) S'échapper

• Condition 1
 - Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.

• Condition 2
 - Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les enfants ou les adolescents.

• Dans tous les cas :
 - Rester calme.
 - Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.
 - Utiliser un itinéraire connu.
 - Demander le silence absolu.

c) S'enfermer

• Situation 1 : les enfants sont dans les locaux
 - Rester dans les locaux et rejoindre la salle prévue pour le confinement.
 - Verrouiller les portes.

• Situation 2 : les enfants ou les ados ne sont pas dans les locaux

- Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.

• Dans tous les cas :

- Se munir d'un téléphone portable ou du téléphone de la structure.
- Demander aux enfants de se déplacer rapidement et en silence.
- Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.
- Éteindre les lumières.
- Débrancher les appareils électriques.
- S'éloigner des murs, portes et fenêtres.
- S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
- Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre.

d) Alerter

- Déclencher l'alerte spécifique « attaque terroriste » prévue par l'établissement et non pas l'alarme incendie : sifflet.
- Prévenir les forces de sécurité en essayant de donner les informations essentielles (où ? quoi ? qui ?).

Appeler le 17, le 112 ou par SMS le 114.

e) Se conformer aux consignes des forces de l'ordre et faciliter l'action des secours

- N'évacuer les lieux que sur instruction des forces de l'ordre.
- Laisser toutes les affaires sur place.
- Évacuer calmement les mains levées et apparentes pour éviter d'être perçu comme un suspect.
- Signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.

2. Attentats : comment en parler aux enfants

a) Principes généraux

• Être à l'écoute. Inviter d'abord l'enfant à s'exprimer pour ne pas dire plus que nécessaire. Si vous vous livrez à un moment d'échange en groupe, veiller à ce que la parole de chacun soit respectée, par exemple à l'aide d'un bâton de parole. Vous-mêmes, intervenez le moins possible.
• Protéger tant que possible les enfants des images, ne pas tenir de propos morbides.
• Ne pas édulcorer la réalité mais ne pas rentrer dans les détails.
• Ne pas craindre d'exprimer des émotions. Les enfants ne comprendraient pas qu'un événement aussi choquant soit discuté sans émotion.
• Adapter les discussions à l'âge de l'enfant.
-- Pour les plus jeunes, insister sur le retour à la normale.
-- À partir de 6-7 ans, évoquer la réprobation générale de l'acte, la force de la Loi, et le rôle de protection qu'ont les adultes à l'égard des enfants.
-- Avec les enfants de 8-9 ans, on peut aborder plus précisément les événements sans jamais laisser de place à la brutalité.
-- Avec les adolescents, on peut imaginer des échanges argumentés, mettant en valeur les principes démocratiques de libre expression et de laïcité, mais rappelant aussi le cadre de la Loi.

Éléments de discours

Présenter sobrement mais sans détour les événements. Rappeler ce que les autorités ont fait pour sécuriser la population et terminer sur une note de solidarité.
« La police et l'armée ont été appelées pour nous protéger. Pour l'instant, il n'y a plus de danger. Nous sommes tous très tristes de qui s'est passé. Un homme au volant d'un camion a foncé dans la

foule. Les gens ont eu très peur car ils ont été surpris et ne se méfiaient pas. Ceux qui commettent ces actes sont des terroristes. Ce sont des personnes qui ne supportent pas que d'autres aient des idées différentes d'eux et qui au lieu de s'exprimer avec des mots, utilisent la violence et tuent. Ils veulent nous faire peur et nous provoquer. Ils veulent semer la pagaille dans notre pays. Nous devons rester soudés les uns les autres. » Vous trouverez des ressources utiles sur le site : http://www.cahiers-pedagogiques.com/Des-ressources-pour-parler-avec-les-enfants#.V4kWjp2LgYE.twitter

NOM	PRENOM	DATE	SIGNATURE
MALERBA	**Corinne**		
JOMINET	**Frédérique**		
TALANDIER	**Valérie**		
MORISSEAU	**Nadine**		
WERNER	**Régine**		
CARON	**Mélodie**		
HUBERT	**Amandine**		
MANIEZ	**Mélissa**		
FRIEL	**Alice**		
STEINMETZ	**Julyanne**		
KANDEL	**Guillaume**		
MADERT	**Andréa**		

XII. EMARGEMENT

Date et signatures de l'équipe d'animation :